

**ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON EN DUREE MAXIMUM  
D'UN AGENT STAGIAIRE**

**DE M.....**

L'Autorité Territoriale de .....,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la loi 83-634 du 13 Juillet, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale

Vu le décret..... du..... portant statut particulier du cadre d'emplois des.....

Vu le décret..... fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu mon arrêté du ..... nommant M..... Stagiaire au .. ....<sup>ème</sup> échelon du grade de ..... au ..... (date),

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - A compter du.....est nommé(e) au .....ème échelon de son grade et sera rémunéré(e) sur la base de l'IB .....- IM ..... avec une ancienneté éventuelle de .....

**ARTICLE 2** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, à Monsieur le Président du Centre de Gestion, à l'intéressé(e).

Le Maire (ou le Président)  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à.....le.....

Le Maire (ou le Président)

Notifié le.....  
Signature de l'agent :